

POMPIERS :

LA NOUVELLE ORGANISATION DE LA CHAÎNE HIÉRARCHIQUE CONFIRME LA COHÉRENCE DE NOTRE PROJET



Bureau National du SCSI . 55 rue de Lyon. 75012 Paris - 01 44 67 83 30

JANVIER 2017

Les décrets relatifs à la nouvelle organisation hiérarchique des officiers des sapeurs-pompiers professionnels viennent de paraître au JO. Aboutissement des négociations du PPCR, ils valident la création d'une nouvelle chaîne hiérarchique :

- Un corps d'officiers de catégorie A recruté au niveau licence et comprenant trois grades : Capitaine, Commandant et ... Lieutenant - Colonel !
- Un corps d'officiers supérieurs, en catégorie A+, dit « de Conception et de Direction » comprenant trois grades : Colonel, Colonel hors classe et Contrôleur. L'accession à ce second corps ne s'effectue que par voie interne (concours et liste d'aptitude). Les formations des deux corps d'officiers se déroulent sur le même site.

CQFD

1. Au ministère de l'Intérieur, il est donc possible et reconnu que la mise en place d'une chaîne hiérarchique cohérente s'appuie sur la nécessité de l'expérience et sa valorisation, pour un accès au grade de Colonel, et au-delà, uniquement par voie interne !
2. Ces décrets signés par Bernard CAZENEUVE et Bruno LE ROUX confirment que l'appellation et le galonnage de Lieutenant-Colonel sont en usage dans une structure hiérarchique civile qui s'échelonne du grade de capitaine à celui de Contrôleur Général !



Le SCSI a rencontré le nouveau ministre de l'intérieur, préalablement sensibilisé par un courrier sur l'attente forte des officiers concernant le galonnage du nouveau grade et de l'emploi. Bruno LE ROUX a indiqué qu'effectivement, il devait prendre rapidement une décision.

Aujourd'hui les décrets des sapeurs pompiers professionnels démontrent une nouvelle fois la pertinence de notre projet sur l'organisation hiérarchique et de notre demande de galonnages d'officiers cohérents, dans la continuité de ceux de capitaines et commandants.

Le nouveau ministre de l'intérieur vient de valider ce galonnage dans une force civile de son ministère. Les officiers de police ne comprendraient donc pas qu'il puisse en être autrement pour la Police Nationale.

C'EST UNE QUESTION DE COHÉRENCE ET DE RECONNAISSANCE !

METTRE FIN AUX INJUSTICES, CONSTRUIRE L'AVENIR